

---

Renvoi à la commission des troupes de terre de la pétition du citoyen Gallet, gendarme de la 36e division, blessé en Vendée, qui demande à reprendre le service et offre sa retraite de 800 livres, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des troupes de terre de la pétition du citoyen Gallet, gendarme de la 36e division, blessé en Vendée, qui demande à reprendre le service et offre sa retraite de 800 livres, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 332;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26824\\_t1\\_0332\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26824_t1_0332_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[s.l.; 21 flor.] (1).

« La Convention apprendra avec satisfaction, Citoyen président, que dans le département de l'Yonne la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité; il s'est élevé dans la commune d'Auxerre deux ateliers considérables. Les dispositions nécessaires pour un travail en grand ont retardé les premières livraisons, mais elles viennent de s'effectuer; le produit d'un seul atelier a été de 4 000 livres; chaque décade il en sera livré 1 500 livres, surtout si on ne manque ni de salin ni de potasse. Le sol des caveaux où ont été depuis si longtemps renfermés d'excellens vins, paraît contenir, en grande quantité cet esprit, ce feu sacré que nos ancêtres y conservaient en secret et que les enfans de la liberté ont développé avec tant d'énergie et de succès.

Le jour décadaire s'observe ici religieusement depuis longtemps; les citoyens d'Auxerre guidés par le génie de la liberté ont établi et célébré avec pompe ces fêtes que la Convention vient d'ordonner aux applaudissemens des français. Hier, dans le temple de la Raison, en présence de l'Être suprême, la vieillesse a été honorée, la valeur de nos guerriers chantée, la jeunesse instruite et encouragée, quelques fleurs ont été jetées sur la tombe de plusieurs citoyens de cette commune, morts près Cambrai en défendant la liberté; rien n'est ici épargné pour rendre ces fêtes utiles au progrès de la Raison et agréables au peuple ».

MAURE aîné.

## 40

**La Société populaire de la section du Mont-Blanc** [introduite à la barre] annonce que, satisfaite d'avoir déjoué les fédéralistes, qui, dans cette section, levoient la tête avant le 31 mai; contente du témoignage de sa conscience et du bien qu'elle a pu faire, elle croit que l'intérêt national exige qu'elle cesse d'exister : en conséquence elle dépose ses registres. « Nos cœurs et nos bras, dit-elle, vous appartiennent également, parce que nous sommes les enfans de la patrie; vous pouvez en disposer, et nous sommes prêts à voler au poste que vous nous indiquerez ».

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion de cette adresse au bulletin, et le renvoi du registre au Comité de sûreté générale (2).

## 41

Le citoyen Nicolas-Joseph Gallet, homme du 14 juillet, et gendarme de la 36<sup>e</sup> division, guéri des différentes blessures qu'il a reçues dans la guerre de la Vendée, demande à servir derechef la cause de la liberté, dans le grade qui

(1) C 301, pl. 1075, p. 15.

(2) P.V., XXXVII, 214. B<sup>in</sup>, 26 flor.; *Débats*, n° 602, p. 348; *Mon.*, XX, 474; *Feuille Rép.*, n° 316; *J. Sablier*, n° 1319; *Ann. patr.*, n° 499.

peut lui être dû, et de renoncer à la retraite de 800 livres que ses services lui ont méritée.

Renvoyé à la commission du mouvement des troupes de terre (1).

## 42

Les administrateurs de la police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons d'arrêt : leur nombre s'élevait, le 23 floréal, à 7 073; et, le 24, à 7 036.

Insertion au bulletin (2).

[Comm. de Paris; Etat des détenus au 24 flor. II] (3).

Grande Force .....	673
Petite Force .....	310
Irlandais, rue du Cheval-vert .....	10
Sainte Pélagie .....	221
Madelonnettes .....	301
Montprin, rue N.-D.-des-Champs .....	60
Abbaye .....	104
Bicêtre .....	944
A la Salpêtrière .....	576
Chambres d'arrêt, à la mairie .....	161
Fermes .....	5
Luxembourg .....	765
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ....	517
Brunet, rue de Buffon .....	48
Les Picpus, faubourg St-Antoine .....	201
Réfectoire de l'Abbaye .....	103
Caserne des Petits Pères .....	124
Les Anglaises, rue St-Victor .....	138
Les Anglaises, rue de Loursine .....	121
Caserne, rue de Vaugirard .....	130
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	363
Les Anglaises, faubourg St-Antoine ....	80
Coignard, à Picpus, n° 6 .....	61
Ecossais, rue des Fossés St-Victor .....	100
St-Lazare, faubourg St-Lazare .....	684
Picquenot, rue et à Bercy .....	35
Geoffroy, rue de la folie Renaud .....	26
Belhomme, rue de Charonne, n° 70 .....	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	114
Total général .....	7086

## 43

L'agent national du district de Sancerre (4) annonce l'envoi à la monnaie de Paris, de 348 marcs d'argenterie, provenant de toutes les communes de ce district.

Insertion au bulletin (5).

[Sancerre, 22 flor. II] (6).

« Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que l'administration de ce district vient de faire l'envoy au directeur général de la mon-

(1) P.V., XXXVII, 215.

(2) P.V., XXXVII, 215. B<sup>in</sup>, 25 flor. et 28 flor.

(3) C 302, pl. 1097, p. 17. Signé Michel, Quenel.

(4) Cher.

(5) P.V., XXXVII, 215. B<sup>in</sup>, 29 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(6) C 302, pl. 1086, p. 26.